

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, le CDVM informe le public des transactions effectuées, au cours du mois **de février 2007**, par les sociétés ayant fait approuver par leurs assemblées générales un programme de rachat de leurs propres actions en vue de régulariser le marché. Ces transactions ont été réalisées soit directement par lesdites sociétés soit au travers de filiales ou de sociétés contrôlées, sur le marché central ou sur le marché de blocs.

Sociétés	BMCE	BMCI	SCE	AUTO HALL	UNIMER	SOTHEMA
Date du démarrage du programme	25/11/05	26/05/06	19/06/06	21/09/05	01/01/07	01/04/06
Date d'échéance du programme	25/05/07	25/05/07	14/12/07	20/03/07	01/04/08	31/03/07
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (%)	1.500.000 (9,45 %)	497.278 (5 %)	30 822 (5%)	118.000 (5%)	27.500 (5%)	24.000 (2%)
Cours maximum d'achat et de vente (DH)	1.250	900	500	850	1.000	985
Cours minimum d'achat et de vente (DH)	750	600	300	650	750	680
Nombre d'actions détenues au début du mois de février (%)	799.297 (5,03%)	0 (0%)	9.580 (1,55%)	1.264 (0,05%)	10.932* (1,99%)	21.544 (1,80%)
Nombre total d'actions achetées au mois de février	-	-	-	-	200	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	850,00	-
Nombre total d'actions cédées au mois de février	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois de février (%)	799.297 (5,03%)	0 (0%)	9.580 (1,55%)	1.264 (0,05%)	11.132* (2,02%)	21.544 (1,80%)

*Détention indirecte des actions

Contact CDVM :

Tél : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma